

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 114

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 176 par :

« , diététiciens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement complète la liste des professions qui ont vocation à demeurer affiliées au régime d'assurance vieillesse des professions libérales, à la suite des concertations conduites avec les organisations interprofessionnelles représentatives du champ des professions libérales.